



## Conseil économique et social

Distr. générale  
28 novembre 2016  
Français  
Original : anglais

---

### Commission de la condition de la femme

Soixante et unième session

13-24 mars 2017

Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale  
sur les femmes et à la vingt-troisième session

extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée

« Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes,  
développement et paix pour le XXI<sup>e</sup> siècle »

### Déclaration présentée par la Society for the Psychological Study of Social Issues, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social\*

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

---

\* La version originale de la présente déclaration n'a pas été revue par les services d'édition.



## **Déclaration**

### **Contributions psychologiques à l'autonomisation économique et au développement durable des femmes et des filles, notamment des femmes et des filles d'ascendance africaine**

Le sexisme et le racisme sont des sources persistantes d'inégalités, de désavantages et de marginalisation dans toutes les régions du monde. Au cours de la première année de la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine, le comité de suivi de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes a exhorté les États Membres à prendre des mesures préventives et correctives pour remédier aux disparités émanant de l'intersection du sexisme et du racisme. Le comité a cependant constaté que de nombreux États ne ciblent pas le racisme structurel sous-jacent affectant les femmes et les filles. Par conséquent, le discours lié à l'intersectionnalité, qui gagne du terrain au sein des Nations Unies, ne se traduit pas, en pratique, par la mise en œuvre d'approches intersectionnelles, notamment l'utilisation de données ventilées croisées, pour l'analyse et l'évaluation des programmes, politiques et pratiques concernant notamment l'autonomisation économique des femmes et filles d'ascendance africaine et d'autres origines.

Par conséquent, le principal auteur de cette déclaration, la Society for the Psychological Study of Social Issues, et les organisations co-auteurs affiliées à la Psychology Coalition of Accredited Non-Governmental Organizations at the United Nations et au NGO Committee for the Elimination of Racism, Afrophobia, and Colorism demandent à toutes les parties prenantes d'incorporer les recommandations ci-après dans leurs plans d'action en faveur de l'autonomisation économique et du développement durable de toutes les femmes et les filles, y compris les femmes et les filles d'ascendance africaine, dans le cadre de la mutation du monde du travail.

### **Recommandations**

Nous prions instamment les États Membres, les organismes des Nations Unies, les organisations non gouvernementales et toutes les autres parties prenantes de :

- I. Mettre en œuvre des approches intersectionnelles pour l'autonomisation économique des femmes et des filles, notamment des femmes et des filles d'ascendance africaine (objectifs de développement durable 5 et 10)

L'intersectionnalité s'intéresse aux formes interconnectées d'oppression et de privilèges dans les structures sociales, ainsi qu'aux appartenances croisées (par exemple le sexe, la race, la classe sociale, etc.) y afférentes.

1. Intégrer des approches fondées sur l'intersectionnalité du sexe et de la race dans les interventions liées aux politiques, aux programmes, aux travaux de recherche et aux évaluations en matière d'autonomisation économique des femmes et des filles à tous les niveaux.

2. Dispenser à toutes les parties prenantes une formation sur l'approche méthodologique intersectionnelle, notamment l'utilisation de données ventilées croisées, pour l'analyse des problèmes ou l'évaluation des progrès accomplis.

II. Promouvoir l'autonomisation psychosociale et la résilience des femmes et des filles (objectifs de développement durable 3, 4, 5 et 8)

L'autonomisation est un processus psychosocial pluridimensionnel par lequel des individus et groupes atteignent la résilience et acquièrent le contrôle des ressources et de la prise de décisions concernant leur vie.

1. Éduquer les filles/femmes de tous horizons concernant leurs droits fondamentaux, leurs forces, leurs compétences et leurs ressources pour lutter contre la discrimination sexiste/raciale.

2. Ouvrir des perspectives aux filles/femmes pour leur permettre de planifier et piloter des projets économiques visant à promouvoir le développement de l'appropriation, de l'optimisme et de l'efficacité ou la confiance dans leur aptitude à réussir.

3. Fournir un accès à un emploi productif et à un travail décent, qui favorise l'autonomisation psychosociale en traitant les femmes/filles avec respect et dignité par le versement d'un revenu leur assurant un niveau de vie adéquat.

4. Promouvoir les coopératives détenues et gérées par des femmes, ce qui peut s'avérer une stratégie efficace pour améliorer leur autonomisation économique et sociale.

5. Réduire la pénibilité physique et mentale des emplois rémunérés et non rémunérés qu'exercent les femmes et les filles en leur donnant accès à des outils et à des technologies simples (notamment les fours solaires, les puits à pompe, l'électricité, la plomberie intérieure, les téléphones portables et l'Internet).

6. Fournir un accès à des soins de santé mentale de qualité dans des structures de santé primaire, y compris des centres de service social et d'aide à l'emploi multidisciplinaires accessibles et des fourgonnettes mobiles pour fournir des services complets. Intégrer l'alphabétisation, l'éducation permanente, l'autonomie fonctionnelle et la formation liée à l'entrepreneuriat dans ces centres.

7. Éliminer toutes les violences faites aux femmes/filles dans les familles, les écoles et sur les lieux de travail.

III. Promouvoir le développement éducatif et l'avancement professionnel de toutes les filles et toutes les femmes (objectifs de développement durable 4 et 10)

Il a été démontré qu'une élévation du taux de réussite scolaire compte pour 50 % dans la croissance économique d'un pays, la moitié cette part étant attribuée à l'éducation des filles.

1. Garantir à tous les enfants, filles et garçons, la gratuité de l'enseignement primaire et secondaire public, en facilitant l'accès à des écoles de qualité, à des enseignants qualifiés et à des ressources pédagogiques de base.

2. Renforcer l'accès à un enseignement professionnel et postsecondaire de qualité pour les filles et les femmes de tous les âges, en tant qu'importantes voies d'accès à l'autonomisation psychosociale et à un travail décent, et verser des allocations et des bourses le cas échéant.

3. Promouvoir l'égalité des sexes par l'emploi d'un langage qui tienne compte des sexes dans les programmes scolaires, les livres, les vidéos, les sites Web

et tout autre support pédagogique utilisé pour instruire les enfants, les adolescents et les adultes.

4. Lutter contre les stéréotypes dans l'usage de la langue et la description de ce que cela signifie d'être une fille/femme par le biais de campagnes de sensibilisation publiques mettant en scène des hommes et des garçons travaillant avec des femmes et des filles.

5. Éduquer les garçons et les filles sur l'inégalité entre les sexes dans l'enseignement professionnel et l'emploi, ainsi que sur la manière dont ces inégalités affectent non seulement les filles et les femmes, mais aussi des communautés entières qui tireraient des avantages économiques de la promotion des filles et des femmes.

6. Accroître et renforcer les possibilités de formation des femmes/filles sur l'esprit d'entreprise et les activités rémunératrices, mais aussi dispenser des formations sur le développement, la rentabilité et la durabilité des entreprises indépendantes dirigées par des femmes.

7. Promouvoir la création de réseaux visant à encourager les femmes dirigeant des entreprises indépendantes à apprendre les unes des autres, à se soutenir mutuellement et à sensibiliser efficacement les responsables politiques dans leur région.

8. Inciter les filles et les femmes à explorer des domaines jusque-là dominés par les hommes, tels que la science, la technologie, la médecine, l'ingénierie et les mathématiques, en réalisant des investissements.

IV. Élaborer et mettre en œuvre des politiques et pratiques pour éliminer la discrimination économique et professionnelle à l'égard de toutes les femmes et les filles (objectifs de développement durable 4 et 8)

Il est urgent de mettre un terme à la discrimination fondée sur le sexe et l'identité raciale ou ethnique car elle entrave considérablement les perspectives de travail décent pour les femmes et les filles.

1. Réexaminer et remplacer les lois, politiques, programmes et pratiques, à tous les niveaux de l'économie et des entreprises, qui s'avèrent discriminatoires à l'égard des femmes ou des filles sur la base de l'une de leurs identités sociales, quelle qu'elle soit.

2. Élaborer et mettre en œuvre des politiques régissant l'« égalité de rémunération pour un travail de valeur égale » et procéder à des audits annuels des salaires et des traitements pour contrôler et corriger les inégalités liées au sexe et à la race.

3. Élaborer des politiques instaurant un pourcentage minimum de travailleurs qualifiés de différentes catégories sexuelles et raciales à des postes de responsabilité et à tous les niveaux de l'organisation.

4. Fournir un cadre institutionnel à l'enregistrement et au règlement rapide et non discriminatoire des plaintes.

5. Définir des critères de recrutement et de promotion clairs et validés, puis veiller à ce que ces critères soient appliqués avec cohérence entre candidats afin de

réduire le risque que des préjugés sexuels et raciaux n'influencent la prise de décisions.

6. Instaurer une formation annuelle sur le harcèlement sexuel et racial au travail, en s'appuyant sur des éléments de preuve concrets, pour éliminer les obstacles fondés sur le sexe ou la race à l'égalité, à l'intégration et à la productivité sur le lieu de travail.

7. Lutter contre les stéréotypes sexistes au travail en éduquant les garçons et des hommes sur le fait qu'il incombe à tous de prendre soin des autres membres de la famille et d'assurer les travaux domestiques.

8. Élaborer des politiques économiques appelant à l'instauration de pratiques en matière d'emploi axées sur le recrutement de femmes issues de la diversité dans tous les secteurs de l'économie et toutes les entreprises.

V. Élaborer et mettre en œuvre des politiques de la famille efficaces sur le lieu de travail pour renforcer l'autonomisation économique des femmes et des filles (objectifs de développement durable 8, 10 et 16)

Les pays en tête de l'indice d'égalité des sexes qui ont mis en œuvre des politiques instaurant les congés de maternité et de paternité obligatoires tendent à se situer plus haut dans l'Indice mondial de compétitivité du Forum économique mondial.

1. Évaluer les politiques sur la famille et le lieu de travail actuellement mises en œuvre par les gouvernements, les institutions et les organisations, à tous les niveaux, en mettant l'accent sur l'égalité des sexes et de l'égalité raciale.

2. Promouvoir l'avancement professionnel et la carrière de tous les employés en veillant à la représentativité des sexes, des races et des autres diversités.

3. Mettre en œuvre des politiques sur la famille et le lieu de travail renforcées, améliorées et soutenant l'obligation d'instaurer des congés de paternité et de maternité ainsi qu'une rémunération décente tant pour les femmes que pour les hommes.

4. Étudier les politiques sur la famille et le lieu de travail, notamment l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée, d'autres États Membres et organismes dans lesquels l'égalité entre les sexes et les races sur le lieu de travail a progressé.

5. Soutenir les études évaluant l'impact économique des politiques sur la famille et sur le lieu de travail, ainsi que les effets psychologiques de ces politiques sur les femmes et les hommes et sur leur famille.

6. Plaider pour un financement accru des politiques et programmes favorisant l'égalité dans la répartition des responsabilités familiales entre hommes et femmes.

7. Assurer l'accès à des services de garde d'enfants abordables et à des programmes de petite enfance permettant aux mères et aux pères d'assumer leurs responsabilités familiales et professionnelles.

**Auteur principal :**

Society for the Psychological Study of Social Issues

**Coauteurs :**

Drammeh Institute

Global Youth Action Network

International Association of Applied Psychology

International Council of Psychologists

International Union of Psychological Science

Institute for Multicultural Counseling and Education Services

Society for Industrial and Organizational Psychology

Tabernacle Worship and Prayer Ministry

Tiye International

UNANIMA International

World Council for Psychotherapy

---